

Commission des Relations internationales et des
Questions européennes, des Affaires générales et du
Règlement, de l'Informatique, contrôle des
communications des membres du Gouvernement et des
dépenses électorales du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2009-2010

13 OCTOBRE 2009

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MARDI 13 OCTOBRE 2009 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Interpellation de M. Michel de Lamotte à M. Rudy Demotte, ministre-président, relative à la « préparation de la présidence de l'Union européenne » (Article 73 du règlement)	3
2	Interpellation de Mme Véronique Salvi à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audio-visuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, relative à « l'appel à projets pour la labellisation d'événements culturels dans le cadre de la présidence belge de l'Union européenne » (Article 73 du règlement)	3
3	Question orale (Article 78 du règlement)	6
3.1	Question de M. Marc Bolland à M. Rudy Demotte, ministre-président, relative aux « langues endogènes »	6

Présidence de M. Bea Diallo, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 14h15.*

- 1 **Interpellation de M. Michel de Lamotte à M. Rudy Demotte, ministre-président, relative à la « préparation de la présidence de l'Union européenne » (Article 73 du règlement)**
- 2 **Interpellation de Mme Véronique Salvi à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, relative à « l'appel à projets pour la labellisation d'événements culturels dans le cadre de la présidence belge de l'Union européenne » (Article 73 du règlement)**

M. le président. – Ces interpellations sont jointes.

M. Michel de Lamotte (cdH). – Dès le 1er juillet 2010, la Belgique va assurer la présidence du Conseil de l'Union européenne. À cette fin, notre pays collabore d'ores et déjà étroitement avec l'Espagne et la Hongrie pour élaborer un programme commun de dix-huit mois.

De manière générale, les missions suivantes incomberont à notre pays : organiser et diriger les réunions du Conseil de l'Union européenne et de tous les organes qui interviennent en amont de ces réunions, œuvrer à la recherche de solutions et de compromis aussi bien entre les États membres qu'avec les autres institutions de l'Union européenne, et représenter l'Union européenne sur la scène internationale. La présidence belge pourrait bien être la première à devoir prendre en compte l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne avec les conséquences que l'on sait sur l'organisation des travaux : présidence du Conseil, représentation extérieure de l'Union européenne, etc.

Sur un plan strictement organisationnel, la Déclaration de politique communautaire n'est pas avare en lignes de conduite pour le gouvernement de la Communauté française : renforcement du fonctionnement du réseau des correspondants « Europe » et de la formation des administrations aux problématiques européennes, développement de la délégation Wallonie-Bruxelles auprès de l'Union européenne, participation du parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles à la

politique européenne de la région, spécialement dans le cadre de la réforme de la stratégie de Lisbonne et de son articulation avec une stratégie européenne renforcée de développement durable.

Il est également prévu que le gouvernement adresse une note semestrielle au parlement exposant ses priorités stratégiques, ses positions et son bilan sur cet enjeu de taille.

Sur un plan plus politique, la Déclaration de politique communautaire a dessiné les grandes lignes de travail du gouvernement : refondation de la stratégie de Lisbonne, poursuite du réinvestissement en faveur de la recherche, défense des services publics et des services d'intérêt général, accès à la culture pour tous et promotion de la diversité culturelle, développement de la mobilité européenne et internationale des jeunes, poursuite de la prise en compte des besoins des zones bénéficiant des fonds européens, adoption d'objectifs quantifiables en matière de lutte contre la pauvreté.

Quel rôle précis jouera la Communauté française dans la préparation de la présidence belge ? Selon quelles modalités agira-t-elle ?

Quels événements phares auxquels sera associée la Communauté française seront-ils organisés pendant la présidence ?

Où en est la concrétisation de certains axes de travail inscrits dans la Déclaration de politique communautaire ? Qu'en est-il des pistes de travail plus concrètes autour des politiques de la Communauté française ? Quels conseils la Communauté française présidera-t-elle ? Avons-nous déjà connaissance des dossiers qui seront déposés ? Quel est l'état de préparation de ces dossiers ?

De manière plus précise qu'entend le texte de la DPC par « articulation avec une stratégie européenne renforcée de développement durable » ?

Quand commencerons-nous à pratiquer ce qui a été annoncé, à savoir la présentation au parlement d'une note semestrielle exposant les priorités stratégiques, le positionnement et le bilan du gouvernement ? Est-ce la seule manière d'associer le parlement aux enjeux essentiels de la présidence ou envisagez-vous d'autres voies de collaboration ?

Mme Véronique Salvi (cdH). – Dans la perspective de la présidence belge de l'Union européenne, la Communauté française a lancé un appel à *labellisation* pour des événements culturels. C'est évidemment une chance unique pour notre communauté de valoriser la créativité de ses artistes. Il est prévu, semble-t-il, de créer un agenda culturel qui reprendra tous les événements label-

lisés par une commission représentant le secteur culturel et audiovisuel.

Le site internet de la délégation Wallonie-Bruxelles auprès de l'Union européenne précise que cet appel à projet « aura pour objet d'attribuer un label « Présidence belge » qui permettra aux opérateurs de bénéficier d'une certaine visibilité et des supports promotionnels de la présidence belge. Il ne fera l'objet d'aucun financement et ne donnera pas droit à une reconnaissance en Communauté française. »

Quels seront les critères d'octroi de ce label ? Le processus n'ouvrant pas la voie au financement, est-il néanmoins prévu de limiter le nombre de projets labellisés ? Quelle est la composition de la commission *ad hoc* chargée d'examiner les projets de *labellisation* ? Comment les critères de reconnaissance seront-ils appréciés ? Qu'en sera-t-il de la prise en compte d'un équilibre géographique dans le choix des projets ?

M. le président. – La parole est à M. Miller.

M. Richard Miller (MR). – La présidence belge du Conseil de l'Union européenne est un sujet important. Je voudrais donc poser quelques questions à M. Demotte, qui a déjà eu l'honneur d'assumer une part importante des compétences dévolues à la Communauté française lors de la présidence belge précédente.

Y a-t-il déjà une répartition officielle entre la Communauté française et la Communauté flamande précisant quelles compétences seront exercées prioritairement par l'une ou l'autre des communautés ? Qui s'occupera en priorité de l'enseignement, de la culture, etc. ?

Istanbul sera – certains s'en étonnent – la capitale européenne de la Culture en 2010. La Turquie a introduit une demande d'adhésion à l'Union européenne. En désignant Istanbul comme capitale de la Culture, l'Union européenne a certainement voulu poser un geste politique. Du point de vue des compétences culturelles de la Communauté française, je voudrais savoir si des projets précis ou des manifestations ciblées mettront en évidence cette capitale européenne de la Culture ?

Compte tenu des efforts accomplis par la diplomatie turque – songeons à l'accord intervenu entre la Turquie et l'Arménie –, je pense que ce serait une bonne chose.

Le parlement sera-t-il associé aux enjeux essentiels de la présidence ? Le ministre-président est-il ouvert à des propositions ? Y aura-t-il un rapport ?

M. Rudy Demotte, ministre-président. – Je re-

mercie les intervenants pour leurs interpellations sur un sujet très important. Au moment où l'Europe bouge, nous pourrions effectivement saisir l'opportunité de rebattre les cartes. La mise en œuvre de dispositions améliorant l'efficacité de nos institutions pourrait alors coïncider avec la présidence belge. Les déclarations de politique communautaire et régionale y font référence, en mettant l'accent sur le rôle des deux parlements dans le processus.

Je voudrais d'emblée vous dire que les deux gouvernements présenteront une note de politique internationale reprenant les lignes directrices contenues dans les déclarations de politique communautaire et régionale. Cette note servira de base de dialogue avec les parlements, qui seront évidemment associés au débat. Par ailleurs, nous nous pencherons sur ce qui intéresse les assemblées parlementaires dans les processus décisionnels européens afin de relever d'autres matières susceptibles d'être discutées. Dès le mois de janvier 2010, je vous informerai donc régulièrement – au moins une fois par semestre – de l'actualité européenne et des priorités que le gouvernement se fixera.

En ce qui concerne la stratégie de Lisbonne et son renouvellement, les deux gouvernements examineront comment y inscrire leurs objectifs prioritaires. Dans nos déclarations de politique communautaire et régionale, nous avons dit que nous avions intérêt à ce que toutes nos compétences s'inscrivent dans les stratégies européennes de développement durable et de développement social.

Nous allons cadrer nos démarches. Nos services examinent déjà les points qui seront abordés lors de la présidence belge. Dans les deux semaines à venir, le gouvernement les inscrira à son agenda et nous préciserons en même temps le cadre budgétaire fédéral, régional et communautaire.

La note de cadrage redéfinira d'abord les priorités des deux gouvernements. Nous dresserons à cet effet un programme de réunions et d'activités. Nous établirons également un plan de communication intégrée pour les différents niveaux de pouvoir de façon à ce qu'ils s'expriment d'une voix aussi harmonieuse que possible afin de ne pas porter préjudice à notre pays. Par ailleurs, nous lancerons un programme de promotion, de visibilité et d'encadrement culturel destiné à mettre les entités fédérées en valeur. Enfin, il nous restera à nous préoccuper des problèmes techniques, organisationnels et d'intendance, qui ne sont pas négligeables.

Le renouvellement, le rééquilibrage et le renforcement de la stratégie de Lisbonne, notamment

par la politique de cohésion économique et sociale, feront partie des priorités régionales et communautaires. Nous examinerons quelles sont à l'échelle européenne les entités confrontées à des difficultés structurelles dans le domaine de la création d'activités au sens large, par tous les leviers y compris les leviers de la culture et de l'enseignement, avec des incidences dérivées sur l'emploi et l'économie. Il faudra ancrer tout cela dans la réalité régionale, la reconversion économique et les objectifs stratégiques de l'Union européenne.

J'en viens à présent au développement de l'alliance, maintes fois annoncée et pour nous essentielle, entre l'emploi et l'environnement. Il ne s'agit pas d'une formule rhétorique. Dans les moments difficiles que nous traversons actuellement, nous devons nous efforcer de créer de l'emploi à partir de l'activité économique en tenant compte de la dimension sociale et en mettant en œuvre des stratégies de formation, ce qui intéresse au premier chef la Communauté Wallonie-Bruxelles.

Il faut donc mettre en place une politique durable dépassant les problèmes conjoncturels, notamment en matière de recherche et d'investissements. La diversité culturelle peut être un levier du développement économique. Pour nous, elle est un enjeu en soi. Le débat sur la diversité culturelle ouvre une autre porte, celle de la création de valeur ajoutée, sous l'angle de l'épanouissement mais aussi sous l'angle économique.

Cinq réunions ministérielles sont programmées. Bien qu'elles soient informelles, elles ont un impact indéniable au niveau européen. C'est d'ailleurs par ce biais que M. Miller et moi, l'un chargé des artistes vivants et l'autre des artistes défunts, avons à une certaine époque réussi à faire évoluer un secteur particulier. Nous travaillerons sur la culture, l'enseignement, les politiques régionales et les fonds structurels, l'industrie et l'environnement. Les deux premiers thèmes nous intéressent directement mais il est évident que l'environnement sera en filigrane de toute démarche.

La Communauté Wallonie-Bruxelles jouera un rôle pilote dans les domaines de la culture et de l'audiovisuel. Nous fixerons l'agenda. Toute réunion européenne portant sur ces sujets sera inscrite dans l'ordre de nos priorités, au rythme que nous imprimerons lors de la présidence. Quant à l'enseignement, il reviendra à la Communauté flamande, ce qui ne signifie pas pour autant que nous serons absents.

La Communauté française sera aussi présente grâce à ses programmes artistiques. Nous avons mobilisé de nombreux artistes de Wallonie et de Bruxelles et saisi l'occasion de mettre sur pied des

expositions et des événements pour faire connaître notre patrimoine. La Communauté française organisera une exposition au Juste Lipse, le bâtiment qui abrite le Conseil des ministres de l'Union européenne.

La *labellisation* des événements s'inscrit dans les missions de coordination de la présidence. L'octroi du label est soumis à une série de critères. Le projet devra venir de plusieurs opérateurs reconnus, ou à tout le moins connus, en Communauté française. L'originalité et la diversité de la création culturelle artistique de notre Communauté devront être mis en valeur. Le projet devra intégrer une dimension européenne dans la participation, l'impact sur les publics ou la thématique. À propos de la diversité culturelle et de l'ouverture à la différence, ce qui se passe actuellement à Istanbul pourrait nous servir de référence, sans être la seule focalisation possible.

Cela ne signifie évidemment pas que nous n'ayons qu'une seule priorité. L'ensemble se déroulera entre le 1er juillet et le 31 décembre 2010 et devra comprendre un plan stratégique de médiatisation et de valorisation.

Des critères de fond seront également pris en compte. Outre leur caractère innovant et créatif et l'utilisation de nouvelles technologies, les projets proposés devront traiter des grands thèmes européens de 2010 comme la diversité culturelle ou la lutte contre la pauvreté. Enfin, ils devront avoir pour but de rapprocher l'Europe des citoyens.

Les critères opérationnels répondent notamment aux recommandations comprises dans le cahier des charges de l'Union européenne. En effet, les projets doivent se faire en partenariat avec les Communautés flamande et germanophone, la Hongrie et l'Espagne, et le public visé doit être le plus diversifié possible. Il faut également qu'ils engendrent des retombées durables en Communauté française et qu'ils aient un véritable ancrage francophone.

La composition de la commission chargée de choisir les projets devra être fixée pour le 27 novembre, date à laquelle les opérateurs culturels sont invités à remettre leur projet. Les critères de reconnaissance seront appréciés tant en fonction de l'expérience et de la compétence de l'opérateur que de la pertinence et de la faisabilité des projets. Comme l'a justement rappelé Mme Salvi, c'est sur cette base que l'on attribue le label qui ne donne droit ni à un financement ni à un autre titre. Il ne s'agit donc pas d'un préciput sur autre chose.

Je terminerai en soulignant que les deux critères, opérationnel et de fond, se juxtaposent. Dès

lors, les candidats qui y satisferont auront davantage de chance d'être sélectionnés.

Nous avons ainsi tout mis en place pour que les Régions wallonne, flamande, de Bruxelles-Capitale et les Communautés française, flamande et germanophone œuvrent de conserve. Des informations supplémentaires seront mises en ligne par Wallonie-Bruxelles International. Elles permettront de préciser certains points abordés aujourd'hui et d'éclairer les candidats sur d'éventuels problèmes apparaissant ultérieurement.

M. Michel de Lamotte (cdH). – Vous annoncez, premièrement, une note de politique internationale. La précédente datant de deux ou trois ans, j'imagine qu'il faut l'évaluer et la réorienter en fonction du mouvement général. C'est un élément positif.

Deuxièmement, vous nous dites que vous interpellerez les parlements ou que vous les associez à la démarche, semestrielle, dont la prochaine étape se situera au début janvier. Ce sera sans doute l'occasion de parler du contenu et de faire le point sur le déroulement des choses. Vous avez déjà annoncé que la Communauté française piloterait les dossiers culture et audiovisuel ; je m'en réjouis.

Troisièmement, vous avez dressé le bilan de ce qui était en cours. Manifestement, on voit qu'il y a eu une bonne préparation.

Je voudrais insister sur le fait que ce sera probablement la première présidence qui mettra en œuvre le traité de Lisbonne. Il faudra donc refaire un travail d'information des citoyens car ils ne doivent pas être euro-indifférents. L'Europe bouge et doit le faire savoir. C'est peut-être une chance pour nous de fournir des explications aux Belges francophones.

Les premiers pas ont été faits pour préparer cette présidence belge de l'Union européenne et nous continuerons à suivre les différentes étapes avec vous.

Mme Véronique Salvi (cdH). – Je me réjouis que le gouvernement de la Communauté française soit à la manœuvre pour ce qui est de la culture et de l'audiovisuel. J'estime en effet que, lors de ces manifestations de prestige, le rôle de la culture est déterminant pour l'image que l'on donne à l'étranger. Dès lors, notre commission devra se montrer très attentive au choix des artistes sélectionnés pour porter ce label. Même si cela n'a pas nécessairement de retombées financières pour eux, cela leur donne une certaine notoriété. Nous devons également veiller à une répartition géographique équitable afin de mettre en évidence l'aspect mul-

ticulturel de notre Communauté.

Je suivrai également ce dossier en commission de la Culture et je reviendrai éventuellement dans les mois à venir avec des questions un peu plus précises.

M. le président. – Les incidents sont clos.

3 Question orale (Article 78 du règlement)

3.1 Question de M. Marc Bolland à M. Rudy Demotte, ministre-président, relative aux « langues endogènes »

M. Marc Bolland (PS). – Permettez-moi de me pencher quelques instants sur un sujet régional sans quitter la dimension internationale puisque je m'interroge sur le sort qui sera réservé à la charte européenne des langues régionales ou minoritaires, adoptée par le Conseil de l'Europe en 1992.

En Communauté française, les langues régionales disposent d'un cadre juridique depuis le décret sur les langues régionales endogènes. De plus, il existe un Conseil des langues régionales endogènes, qui formule une série d'avis et de propositions et qui participe à l'octroi de prix et d'encouragements à la culture et aux langues régionales.

Cependant, ce cadre juridique est incomplet puisque cette charte n'est ni signée ni ratifiée par la Belgique alors qu'elle a été signée par une trentaine de pays et ratifiée par une vingtaine et non des moindres.

Quel est l'intérêt de la problématique ? Si elle n'est pas sous les feux de l'actualité européenne, je voudrais insister sur ses aspects passés, présents et futurs. Pour beaucoup, les langues régionales font partie du patrimoine à préserver. Mais la problématique est aussi très présente par le regain d'intérêt pour la création culturelle et littéraire dans les langues régionales. On le voit par exemple dans l'activité de nombreuses troupes de théâtre. Elle est aussi future et c'est bien le but posé par la charte européenne qui a pour objectif d'assurer la diversité culturelle à partir de la diversité linguistique dans une Europe multiculturelle et non articulée autour d'une langue unique.

La position de la Communauté française à ce sujet est, me semble-t-il, assez cohérente depuis la reconnaissance des langues régionales par le décret de 1990. Mais l'adoption de la charte européenne serait bloquée par la Flandre.

En ce début de législature, je voudrais vous

demander, monsieur le ministre-président, quelle est l'attitude de votre gouvernement par rapport à la ratification de cette charte. Comptez-vous interpellier nos partenaires au sein de l'État belge ou prendre d'autres initiatives à ce sujet ?

M. Rudy Demotte, ministre-président. – Votre question ne me surprend pas, je connais votre passion pour le théâtre dialectal et votre implication dans la vie associative culturelle. Je partage votre approche des langues régionales et je trouve, avec une certaine ironie, que ceux qui considèrent que les langues endogènes ou dialectales relèvent d'un débat obsolète, passent à côté de la réalité.

Nous ne sommes pas ici pour promouvoir le passé, mais davantage la diversité culturelle. Si j'observe la réalité, depuis les académiciens de la vénérable société de langue et de littérature wallonnes jusqu'aux écrivains et comédiens qui font vivre nos dialectes, il y a là un apport irréductible à la diversité culturelle ; une capacité de création liée à ces expressions, langues, dialectes, emprunts et métissages.

Nous pouvons donc soutenir les initiatives de ceux qui font la culture diverse, métissée à partir des langues dialectales. C'est un souci d'ouverture de la Communauté française que de reconnaître les langues régionales de son territoire. Ce n'est pas autre chose qu'embrasser une réalité de manière intelligente, en reconnaissant d'ailleurs que nous avons, en Wallonie, des langues endogènes germaniques, par exemple, à l'Est de la Wallonie et évidemment, à Bruxelles. Il y a donc là une richesse dont nous ne devons pas nous départir.

Je laisse à plus experts que nous le débat sur les nuances linguistiques des reliquats de langues franciques, que ce soient le mosellan ou le ripuaire, dialecte allemand parlé dans l'est de la belle province de Liège. Les langues régionales méritent toute notre attention.

J'en viens au fait politique que vous soulevez. Il n'y a pas d'ambiguïté ; je n'ironise pas sur la question et je lui reconnais son importance. C'est même, selon moi, une des jauges de l'authenticité de notre recherche de la diversité culturelle. Quand on parle de facteurs d'enrichissement culturel des sociétés, au même titre que dans la biodiversité, chaque fois que l'on perd une langue, une tradition, une coutume, c'est l'humanité tout entière qui s'appauvrit. C'est une des raisons pour lesquelles l'Unesco a reconnu un certain nombre de faits dans son patrimoine immatériel. La Communauté française a sa contribution à apporter dans ce domaine.

J'en reviens à l'approche commune de cette

problématique par les entités fédérées belges à l'échelon européen. Chacun sait que la signature et la ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires pose problème. Cette question est d'abord d'ordre culturel. La culture et l'approche communautaire ne sont pas étrangères. Il y a en effet en Belgique des approches communautaires différentes de la culture. En Flandre, ce débat est ressenti de manière extrêmement sensible. Actuellement, la Flandre ne souhaite pas reconnaître les langues régionales. Il a même fallu combattre pour tenter d'utiliser un référentiel commun. Indépendamment des majorités ou de l'opposition, ce débat n'est pas aussi aisé au parlement flamand que dans notre communauté.

Voilà pourquoi cette signature pourrait ne pas aboutir étant donné les différences importantes qui se manifestent. Par ailleurs, le rapport de forces actuel est tel que nous avons peu de chances de modifier les positions. Mais, indépendamment des textes, tout dans notre attitude continuera à exprimer notre volonté d'être les promoteurs sincères de la diversité. Dès à présent, grâce à ce décret, nous disposons d'une base légale pour défendre et promouvoir cette dimension dans notre patrimoine et notre culture, dimension qui touche toutes les compétences de la Communauté française. Je suis certain que mes collègues ministres mettront tout en œuvre pour répondre à la même sensibilité philosophique.

M. le président. – Ceci termine l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 15 h.*